

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 5 septembre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue mardi, le 5 septembre 2023 à 19h, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames les conseillères Lucy Gagnon, Shelley Judge et Louise Morin ainsi que messieurs les conseillers Pierre Laplante, Lee Patterson et Patrick Ouvrard.

Tous formant quorum sous la présidence du Maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, M. Gilbert Arel ainsi que le greffier, Me Owen Falquero.

27 personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h05.

2023-09-275

1.2. Adoption/Modifications à l'ordre du jour

*Il est
Proposé par Louise Morin
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2023-09-276

1.3. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 août 2023

Le maire et les élus ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023;

*Il est
Proposé par Patrick Ouvrard
Appuyé par Shelley Judge
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023.

ADOPTÉ

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La présente période de questions a fait l'objet d'un enregistrement audio en direct de la séance, disponible au lacbrome.ca/vie-municipale/seances-du-conseil

QUESTIONS ÉCRITES ET LUES EN SÉANCE

Monsieur le Maire répond aux questions envoyées par écrit avant la séance et le greffier en fait la lecture.

Les intervenants sont:

ELIZABETH DUPÉRÉ

1. Aménagement de la Terrasse CARKE

MURIEL LELANDAIS

2. Frais juridiques et nombre de poursuites juridiques des cinq dernières années

QUESTIONS ORALES LORS DE LA SÉANCE

Les intervenants sont:

CAROLLE LAVOIE

3. Plan stratégique quinquennal (document lu et déposé)

MARC ROLLAND

4. Location à courte durée, plainte spécifique

PETER WHITE

5. Processus de vote en séance du Conseil
6. Si des changements particuliers sont prévus auprès de la CPTAQ (Commission de protection du territoire agricole du Québec)
7. Service des Loisirs du Village de Foster

RON GLOWE

8. État de la route sur la rue Pointe Fisher

JEAN-PIERRE PILON

9. Situation actuelle concernant les bandes riveraines déficientes sur le territoire

BENOIT BOURGON

10. Aménagement de la Terrasse CARKE
11. Indépendance décisionnelle et présence des conseillers auprès de la population

DONALD GRAY-DONALD

12. Procédure pour déposer une plainte de nuisance contre un voisin

3. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

3.1. ADMINISTRATION

2023-09-277

3.1.1. Comptes à payer et listes des chèques émis

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil approuve les listes suivantes :

- Comptes à payer : 645 238,68\$
- Chèques émis # 2023-10: 529 948,10\$

ADOPTÉ

3.1.2. Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

3.1.2.1. Décomptes progressifs

3.1.2.2. Factures et dépenses diverses

2023-09-278

3.1.2.2.1. Services juridiques - Négociation de la convention collective des cols bleus

ATTENDU la résolution 2023-03-068 octroyant un mandat à Me David Rhéaume du cabinet d'avocats Normandin Gravel Rhéaume à titre d'expert-conseil pour la Ville dans le cadre du renouvellement de la convention collective des employés salariés « cols bleus » de la Ville, et ce, jusqu'à concurrence de 25 000\$, taxes incluses;

ATTENDU la réception de la facture 13728 en lien avec ce mandat au montant de **13 319,85\$**, taxes incluses;

ATTENDU QUE cette facture amène le total facturé par le cabinet d'avocats Normandin Gravel Rhéaume pour ce mandat au montant de 40 585,61\$, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation du directeur général, Gilbert Arel, de payer cette facture;

*Il est
Proposé par Shelley Judge
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture 13728 au montant de **13 319,85\$**, taxes incluses, à Normandin Gravel Rhéaume, pour des services d'expert-conseil dans le cadre du

renouvellement de la convention collective des employés salariés « cols bleus » de la Ville.

ADOPTÉ

3.1.3. Ententes, contrats et mandats

2023-09-279

3.1.3.1. Octroi de contrat - VLB2023-16 - Déneigement Iron Hill (2023 - 2028) - Amendement

ATTENDU la résolution 2023-08-251 octroyant un contrat pour l'appel d'offres VLB2023-16 Déneigement - Secteur Iron Hill (2023-2028) à 9221-2745 Québec inc. au montant de 1 149 635,03\$, taxes incluses;

ATTENDU QUE comme 9221-2745 Québec inc. était le seul soumissionnaire pour l'appel d'offres VLB2023-16, la Ville avait le droit de négocier le prix avec ce soumissionnaire;

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à 9221-2745 Québec inc. le contrat AO VLB2023-16 Déneigement - Secteur Iron Hill (2023-2028) au montant de **1 095 021,90\$**, taxes incluses;

QUE le Conseil accorde ce contrat sous condition que la soumission de 9221-2745 Québec inc. respecte le seuil maximal concernant la nécessité d'obtenir une Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics selon l'article 21.17 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

ADOPTÉ

2023-09-280

3.1.3.2. Octroi de contrat - VLB2023-18 - Sentier - rue Jean-Lapierre

ATTENDU QUE le Conseil désire construire un sentier afin de connecter la rue Jean-Lapierre au parc canin et ainsi faciliter l'accès au centre-ville de Knowlton;

ATTENDU QUE la Ville a reçu les deux (2) soumissions suivantes dans le cadre de l'appel d'offres VLB2023-18:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
G.J. Ménard Aménagement paysager Inc.	194 853,88\$
Excavations St-Pierre et Tremblay Inc.	249 370,74\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de G.J. Ménard Aménagement paysager Inc. au montant de **194 853,88\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Laura Lee, Chef - Services techniques, d'accepter la soumission de G.J. Ménard Aménagement paysager Inc.

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à G.J. Ménard Aménagement paysager Inc. le contrat pour l'appel d'offres VLB2023-18 pour la construction d'un sentier afin de connecter la rue Jean-Lapierre au parc canin et ainsi faciliter l'accès au centre-ville de Knowlton au montant de **194 853,88\$**, taxes incluses;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le règlement d'emprunt 2021-05 (réfection divers sentiers).

ADOPTÉ

2023-09-281

3.1.3.3. Octroi de contrat - VLB2023-19 - Travaux de voirie - Secteurs Rock-Hill et Jolibourg

ATTENDU QUE le Conseil désire procéder à des travaux de voirie dans les secteurs Rock-Hill et Jolibourg;

ATTENDU QUE la Ville a reçu les quatre (4) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat pour l'appel d'offres VLB2023-19:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Excavations Gagnon et Frères Inc.	1 020 000,00\$
Excavation St-Pierre et Tremblay Inc.	989 796,37\$
Huard Excavation Inc.	914 031,13\$
J.A. Beaudoin Construction Limitée	1 135 513,57\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Huard Excavation Inc. au montant de **914 031,13\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Laura Lee, Chef - Services techniques, d'accepter la soumission de Huard Excavation Inc.;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde le contrat pour l'appel d'offres VLB2023-19 pour des travaux de voirie dans les secteurs Rock-Hill et Jolibourg à Huard Excavation Inc. au montant de **914 031,13\$**, taxes incluses;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le fonds de surplus affecté (poste comptable # 59-131-00-000) pour la réfection des routes.

ADOPTÉ

2023-09-282

3.1.3.4. Octroi de contrat - Contrôle de ventilation au garage municipal et au Centre Lac-Brome

ATTENDU QU' il est nécessaire de mettre à niveau les contrôles de ventilation au garage municipal et au Centre Lac-Brome;

ATTENDU QUE la Ville a demandé deux (2) soumissions et a reçu les deux (2) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
NSW Contrôle (garage)	12 106,87\$
NSW Contrôle (Centre Lac-Brome)	18 522,47\$
Servisys (garage)	27 579,05\$
Servisys (Centre Lac-Brome)	64 386,00\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de NSW Contrôle au montants de **12 106,87\$**, taxes incluses, pour le garage municipal, et **18 522,47\$**, taxes incluses, pour le Centre Lac-Brome;

ATTENDU la recommandation de Robert Daniel, directeur général adjoint, d'accepter les soumissions de NSW Contrôle;

*Il est
Proposé par Shelley Judge
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde le contrat pour la mise à niveau des contrôles de ventilation au garage municipal et au Centre Lac-Brome à NSW Contrôles aux montants de **12 106,87\$**, taxes incluses, pour le garage municipal, et **18 522,47\$**, taxes incluses, pour le Centre Lac-Brome.

ADOPTÉ

2023-09-283

3.1.3.5. Octroi de contrat - Cain Lamarre - Services juridiques

ATTENDU la résolution du Conseil 2022-09-291;

ATTENDU la recommandation d'Owen Falquero, directeur du Service des affaires juridiques, de donner le mandat général de représentation juridique au cabinet d'avocats Cain Lamarre;

*Il est
Proposé par Patrick Ouvrard
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte l'offre de services de Cain Lamarre du 18 août 2023 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et autorise le maire, le directeur général ou le greffier à recourir, au besoin, au forfait de consultation compris dans ladite offre;

QUE cette acceptation est à la condition que la Ville demeure libre de retenir tout service juridique de son choix, nonobstant les termes de ladite offre.

ADOPTÉ

3.1.4. Ressources humaines

2023-09-284

3.1.4.1. Permanence - Kevin Brunelle

ATTENDU la résolution 2023-03-074;

ATTENDU la recommandation de Cynthia Brunelle, directrice du Service des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire, concernant la permanence de Kevin Brunelle aux conditions et modalités associées à une permanence au poste de *Coordonnateur en communication et promotion*;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil confirme, en date du 13 août 2023, la permanence de Kevin Brunelle aux conditions et modalités associées à une permanence au poste de *Coordonnateur en communication et promotion*.

ADOPTÉ

3.1.5. Divers

2023-09-285

3.1.5.1. Règlement d'emprunt divers - Refinancement

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 041 000\$ qui sera réalisé le 15 septembre 2023

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Lac

Brome souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 041 000 \$ qui sera réalisé le 15 septembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2017-06	1 215 600 \$
2018-08	1 620 200 \$
2017-03	205 200 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2017-06 et 2018-08, la Ville de Lac Brome souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Shelley Judge

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 15 septembre 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 15 mars et le 15 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE CANADIENNE IMP. DE COMMERCE
CENTRE BANCAIRE KNOWLTON

308 CHEMIN KNOWLTON
KNOWLTON, QC
J0E 1V0

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Lac Brome, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2017-06 et 2018-08 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 septembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

2023-09-286

3.1.5.2. Règlements d'emprunts divers - Adjudication et émission d'une obligation

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	5 septembre 2023	Nombre de soumissions :	6
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	15 septembre 2023
Montant :	3 041 000 \$		

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts numéros 2017-06, 2018-08 et 2017-03, la Ville de Lac-Brome souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 15 septembre 2023, au montant de 3 041 000\$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci dessus, le ministère des Finances a reçu six soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

165 000 \$	5,40000 %	2024
174 000 \$	5,20000 %	2025
183 000 \$	5,10000 %	2026
193 000 \$	5,00000 %	2027
2 326 000 \$	5,05000 %	2028

Prix : 99,56072

Coût réel : 5,17116 %

2 RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

165 000 \$	5,75000 %	2024
174 000 \$	5,50000 %	2025
183 000 \$	5,25000 %	2026
193 000 \$	5,00000 %	2027
2 326 000 \$	5,00000 %	2028

Prix : 99,46300

Coût réel : 5,17282 %

3 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

165 000 \$	5,35000 %	2024
174 000 \$	5,15000 %	2025
183 000 \$	4,90000 %	2026
193 000 \$	4,90000 %	2027
2 326 000 \$	4,75000 %	2028

Prix : 98,48500

Coût réel : 5,17436 %

4 SCOTIA CAPITAUX INC.

165 000 \$	5,50000 %	2024
174 000 \$	5,30000 %	2025
183 000 \$	5,00000 %	2026
193 000 \$	4,90000 %	2027
2 326 000 \$	4,80000 %	2028

Prix : 98,60845

Coût réel : 5,19609 %

5 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

165 000 \$	5,40000 %	2024
174 000 \$	5,20000 %	2025
183 000 \$	5,00000 %	2026
193 000 \$	4,85000 %	2027
2 326 000 \$	4,80000 %	2028

Prix : 98,57800

Coût réel : 5,19692 %

6 BMO NESBITT BURNS INC.

165 000 \$	5,00000 %	2024
174 000 \$	5,00000 %	2025
183 000 \$	5,00000 %	2026
193 000 \$	5,00000 %	2027
2 326 000 \$	4,75000 %	2028

Prix : 98,24300

Coût réel : 5,23864 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. est la plus avantageuse;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 041 000\$ de la Ville de Lac-Brome soit adjugée à la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises»;

QUE la trésorière et le maire soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉ

3.2. LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

3.2.1. Règlements - Avis de motion/Présentation

3.2.2. Règlements - Adoption

4. SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

4.1. Dépôt du rapport du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

4.2. Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 21 août 2023. Aucune séance n'a eu lieu en août pour le Comité consultatif d'environnement.

4.3. DEMANDE(S) DE MODIFICATION EXTÉRIEURE - PIIA

2023-09-287

4.3.1. 30, rue Conférence, lot #4 266 517, zone URA-18-K16 & URA-17-K15

Nature de la demande: Construction d'un bâtiment accessoire

ATTENDU le dépôt d'une demande de construction d'un bâtiment accessoire de type garage secondaire détaché résidentiel;

ATTENDU QUE le garage proposé remplace un garage existant et reconstruit sensiblement au même endroit;

ATTENDU la résolution CCU-23-066 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil accepte la demande de construction d'un bâtiment accessoire de type garage secondaire détaché résidentiel au 30, rue Conférence, lot 4 266 517, zones URA-18-K16 et URA-17-K15.

ADOPTÉ

4.4. DEMANDE(S) DE DÉROGATION MINEURE

2023-09-288

4.4.1. 6, chemin Doucet, lot #4 267 370, zone URB-1-C16

Nature de la demande: Entrée charretière

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à permettre une entrée charretière de 9,15 mètres pour un bâtiment résidentiel au 6, chemin Doucet, lot 4 267 370, zone URB-1-C16;

ATTENDU QUE l'article 47 alinéa 1, paragraphe 3, sous-paragraphe b du règlement de zonage 596 stipule que l'entrée charretière doit être d'un maximum de 6 mètres;

ATTENDU QUE la dérogation permettrait de faire une entrée charretière de 152,5% de la largeur permise;

ATTENDU la résolution CCU-23-067 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

*Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure à permettre une entrée charretière de 9,15 mètres pour un bâtiment résidentiel au 6, chemin Doucet, lot 4 267 370, zone URB-1-C16.

ADOPTÉ

4.5. DEMANDE(S) DE CHANGEMENT DE ZONAGE

4.6. DEMANDE(S) DE LOTISSEMENT

4.7. DEMANDE(S) À LA C.P.T.A.Q.

4.8. Autres

2023-09-289

4.8.1. Résolution d'appui - Demande de la MRC Brome-Missisquoi au ministère des Affaires municipales

NOUVELLES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – APPUI AUX ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DEMANDE D'AJUSTEMENTS POUR LA MRC DE BROME-MISSISQUOI

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a présenté le 6 juin 2022 la toute première Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, a lancé le 1er mai 2023 les consultations concernant les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire;

ATTENDU QU' un document proposant un projet préliminaire de nouvelles orientations a été préparé et soumis pour consultation, laquelle se clôturera le 31 août 2023;

ATTENDU QUE suite à la lecture et l'analyse du document, la MRC de Brome-Missisquoi exprime son soutien à la démarche de consultation et accueille avec faveur les ambitions des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire;

ATTENDU QUE l'un des objectifs liés à la publication des OGAT est de renforcer la collaboration avec les municipalités et de mieux prendre en compte les particularités territoriales;

ATTENDU QUE les MRC sont réparties en cinq groupes afin de tenir compte des particularités territoriales et d'ajuster certaines attentes gouvernementales;

- ATTENDU QUE la MRC de Brome-Missisquoi est actuellement classée dans le groupe C (en périphérie de Montréal) avec notamment les MRC soumises à l'orientation 10;
- ATTENDU QUE les critères de sélection de la MRC pour être incluse dans le groupe C, qui exigent que la MRC soit en partie située dans la zone d'influence métropolitaine (ZIM) forte ou contiguë à des MRC incluses en totalité ou en partie dans la RMR de Montréal, ne reflètent pas la réalité territoriale dominante de la MRC;
- ATTENDU QUE la MRC souhaite clairement exprimer que sa présence dans le groupe C et les attentes qui y sont associées ne reflète pas les particularités territoriales de manière appropriée, en comparaison avec la plupart des autres MRC du groupe C, notamment en ce qui concerne les attentes aux sections 4.2.1, 4.2.2 et 4.2.3 concernant la gestion de l'urbanisation;
- ATTENDU QUE l'intégration de la MRC de Brome-Missisquoi dans le groupe D, avec les attentes qui lui sont associées, correspondrait davantage à ses spécificités territoriales;
- ATTENDU QUE les MRC limitrophes de La Haute-Yamaska et de Memphrémagog appartiennent au groupe D et partagent des caractéristiques et un contexte similaires, que ce soit en termes de localisation géographique ou du caractère touristique et de villégiature;
- ATTENDU QUE le 8 juillet 2021, le gouvernement du Québec officialisait le transfert de la MRC de Brome-Missisquoi et de la MRC de La Haute-Yamaska vers la région administrative de l'Estrie notamment pour des raisons d'appartenance territoriale;
- ATTENDU la présence dans Brome-Missisquoi de trois villes comptant plus de 10 000 habitants, dont Cowansville qui dépasse les 15 000 habitants, totalisant ainsi plus de 40 000 habitants, ce qui pourrait être considéré comme un critère pertinent pour son inclusion dans le groupe D;
- ATTENDU QUE la MRC présente une situation multipolaire avec la présence de six villes jouant un rôle socio-économique crucial au sein du territoire en y offrant divers services, renforce également l'importance de l'application de la note 10 dans l'attente de la section 4.2.1 pour notre territoire;
- ATTENDU le caractère touristique et de villégiature de la MRC de Brome-Missisquoi, qui se rapproche davantage de la MRC Memphrémagog que des MRC de la Communauté métropolitaine de Montréal et de ses environs;
- ATTENDU QUE la majorité des attentes du groupe D s'appliquent principalement aux pôles principaux, et que nous estimons que la situation multipolaire de la MRC répondrait aux attentes gouvernementales;
- ATTENDU QUE l'attente concernant la répartition des besoins prévisibles en espace en fonction de l'organisation spatiale et des

caractéristiques territoriales (attente section 4.2.1) est également une obligation pour le groupe D;

ATTENDU QUE l'obligation stricte de combler la croissance par les périmètres urbains (attente section 4.2.3) ne tient pas compte des particularités territoriales de la MRC relative à la présence de plusieurs regroupements significatifs;

ATTENDU QUE la MRC souhaite bénéficier d'une certaine souplesse, que procure le groupe D, quant à l'application des exigences de l'attente de la section 4.2.2, en prenant en considération les spécificités de son territoire, notamment les infrastructures, la disponibilité des ressources et les caractéristiques des systèmes naturels;

ATTENDU QUE la MRC adhère aux objectifs liés à la gestion de l'urbanisation, notamment en privilégiant le développement en priorité vers les périmètres urbains;

ATTENDU QUE la MRC a adopté un Plan régional des milieux naturels ambitieux et mis en place un règlement de contrôle intérimaire visant à renforcer l'interdiction d'ouverture de rue et de projet d'ensemble dans les secteurs visés par des milieux forestiers d'intérêt de niveau 1;

ATTENDU l'énoncé de vision stratégique de la MRC: «La MRC de Brome-Missisquoi s'engage à offrir un Espace naturel habité dynamique et innovant»;

Il est

Proposé par Patrick Ouvrard

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil appui la demande de faire parvenir à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest:

1) Que la MRC de Brome-Missisquoi soit transférée du groupe C au groupe D, étant donné que sa situation multipolaire et ses caractéristiques territoriales s'apparentent davantage aux MRC du groupe D. Cette reclassification permettrait une meilleure adéquation des attentes gouvernementales avec les réalités régionales et locales;

2) D'accorder une attention particulière aux particularités territoriales de la MRC de Brome-Missisquoi dans le cadre des consultations en cours jusqu'au 31 août 2023, afin d'assurer une prise en compte adéquate de ses spécificités dans les orientations finales de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire;

3) Qu'après la période de consultation, la MRC de Brome-Missisquoi souhaite être contactée afin de collaborer activement sur ce dossier.

QUE le Conseil accepte de transmettre la résolution à madame Isabelle Charest, ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air et députée de Brome-Missisquoi, ainsi qu'à monsieur François Bonnardel, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de l'Estrie.

ADOPTÉ

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport mensuel du Service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du Service de la Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Le conseiller Patrick Ouvrard fait mention des points suivants:

- 13 interventions mineures et 1 intervention majeure pour le Service incendie pendant le mois d'août;
- Les premiers répondants ont été présents lors de l'activité Fête à la plage Douglass organisé par la Ville le 17 août dernier ainsi qu'à la Foire de Brome (Brome Fair) du 1er au 4 septembre;
- Le Comité pour la sécurité routière se rencontrera bientôt et discutera d'un nouveau programme gouvernemental sur la sécurité piétonnière.

6. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

6.1. Rapport mensuel du Service des Travaux publics et Services techniques

Dépôt du rapport du Service des Travaux publics et Services techniques

La conseillère Shelley Judge fait mention des points suivants:

- Des travaux de nivelage des chemins de gravier sont en cours;
- Les travaux d'aménagement de la Terrasse Carke se sont terminés en août;
- Plusieurs employés des travaux publics ont été présents pour l'organisation de la Fête à la plage Douglass;
- Les enseignes électroniques pour la sécurité routière ont été installées;
- Les travaux pour la construction de la pumtrack derrière le Centre Lac-Brome sont en cours.

2023-09-290

6.2. Mandat de signature - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet accélération

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

*Il est
Proposé par Shelley Judge
Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil de la Ville de Lac-Brome autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice du Service des finances et de la trésorerie, Caroline Cusson, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ

2023-09-291

6.3. Mandat de signature - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet redressement

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

*Il est
Proposé par Shelley Judge
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil de la Ville de Lac-Brome autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice du Service des finances et de la trésorerie, Caroline Cusson, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ

7. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1. Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt des rapports mensuels du Service des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire.

Le conseiller Pierre Laplante fait mention des points suivants:

- La Fête à la plage Douglass (Beach Party) organisée par la Ville a été un franc succès;
- Le 22 septembre prochain aura lieu l'Homage aux bénévoles de 18h à 20h;
- L'installation des voiles d'ombrage a débuté au Parc des Lions.

La conseillère Lucy Gagnon fait mention des points suivants:

- Mention de félicitations à Julie Bradet pour l'organisation du Festival du Film de Knowlton qui fut un succès;
- L'activité Canard et Gourmandises changera de nom et deviendra Les Friands. L'événement aura lieu les 23 et 24 septembre;
- Le Festival harmonique celtique a été annulé;
- Les Journées de la culture aura lieu du 29 septembre au 2 octobre.

2023-09-292

7.2. Demandes de contribution financière

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil autorise les dépenses suivantes à titre de contribution financière aux activités des organismes suivants:

- Iron Hill Community Association: 825\$;
- Yamaska Valley Optimist Club: Marche contre le cancer au sein: 500\$
- Concours de décoration de citrouilles et de maison de pain d'épice: 1 000\$
- Les Articulés: 600\$

ADOPTÉ

7.3. Demande(s) d'utilisation du domaine public

8. ÉCONOMIE LOCALE

2023-09-293

8.1. 7, chemin du Mont-Écho - Paiement de la subvention de rénovation de façade

- ATTENDU QUE le Conseil a adopté le Règlement 2021-08 concernant le développement économique de la Ville 2021-2025;
- ATTENDU QU' un des objets du Règlement 2021-08 est de stimuler le développement du secteur des services avec un programme de crédit de taxes sur des agrandissements et rénovations des bâtiments commerciaux;
- ATTENDU QUE le propriétaire a déposé une demande d'aide financière complète et conforme au règlement pour des travaux de rénovation de la façade au 7, chemin du Mont-Écho, lot 4 265 931, laquelle a été approuvée par le Conseil selon la résolution 2023-06-206;
- ATTENDU QUE le montant accordé (6 350\$) dans la demande a été dépassé, mais que le montant total des rénovations n'a pas excédé le montant maximal de 20 000\$, le paiement de 9 037,50\$ a été autorisé;
- ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés et sont conformes à la demande de permis;
- ATTENDU la recommandation de Caroline Cusson, directrice des finances et de la trésorerie, d'accorder le paiement final de la demande d'aide financière accordée pour un montant de **9 037,50\$**;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées*

- QUE le Conseil approuve le paiement de la demande d'aide financière pour la rénovation de la façade au 7, chemin du Mont-Écho, lot 4 265 931, pour un montant de **9 037,50\$**;
- QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le poste budgétaire 02-621-00-996.

ADOPTÉ

9. VARIA

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La présente période de questions a fait l'objet d'un enregistrement audio en direct de la séance, disponible au lacbrome.ca/vie-municipale/seances-du-conseil

QUESTIONS ORALES LORS DE LA SÉANCE

Les intervenants sont:

BENOIT BOURGON

13. Clarifications sur une intervention du Service incendie en 2022

RON GLOWE

14. Les bandes riveraines situées dans le secteur de la rue de la Pointe-Fisher

CAROLLE LAVOIE

15. Présence de béton armé sur le lot 6 505 363 (projet en construction)

2023-09-294

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Shelley Judge

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 20h10.

ADOPTÉ



Richard Burcombe
Maire



Owen Falquero
Greffier